



Avis et rapports du Haut Conseil de la santé publique

Les avis et rapports du HCSP publiés de juin à novembre 2018

10 OCTOBRE 2018

Séminaire Priorité prévention, passons à l'acte !

La prévention est régulièrement affichée comme une priorité de santé publique depuis plus de 30 ans. Force est de constater l'impuissance historique de la France à développer une politique de prévention à la hauteur des enjeux.

La Conférence nationale de santé (CNS), le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) se sont attachés à faire des propositions permettant de traduire la priorité prévention dans les faits.

En effet, la CNS, le HCAAM et le HCSP ont mené en 2018 des réflexions complémentaires sur

la prévention. La CNS avec son avis « Renforcer et mobiliser les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention », le HCAAM par sa contribution à la Stratégie de transformation de notre système de santé et son avis « Refonder les politiques de prévention et de promotion de la santé », le HCSP par le biais de l'avis et du rapport relatifs à la place des offreurs de soins dans la prévention.

La prévention et la promotion de la santé, qui combinent une approche individuelle et une approche populationnelle, doivent être mises en œuvre dès le premier et jusqu'au dernier jour de la vie, dans tous les milieux de vie et dans

le système de soins, en prenant en compte les inégalités sociales et territoriales.

Une stratégie globale est nécessaire, associant :

- Des leviers nationaux et supra-nationaux (réglementations, taxations de produits alimentaires...),
- Une action territorialisée avec la création d'environnements favorables à la santé,
- L'organisation d'une offre de prise en charge graduée en fonction des besoins et s'appuyant sur la diversité des acteurs,
- L'information et l'éducation des populations visant à l'amélioration des compétences individuelles.

La mise en œuvre effective et durable de la prévention nécessite une profonde transformation du système et des politiques de santé actuels dans laquelle notamment l'État, les agences régionales de santé et les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer.

Un séminaire conjoint « Priorité prévention, passons à l'acte ! » a été organisé le 10 octobre 2018 par ces trois structures. Il avait pour objectif de démontrer que des solutions sont possibles pour déployer la prévention sur les territoires en mobilisant les acteurs du système de santé, y compris les usagers et au plus près des populations.

Programme

Ouverture et présentation de la journée du séminaire par Anne-Marie Brocas, présidente du HCAAM, Franck Chauvin, président du HCSP et Bernadette Devictor, présidente de la CNS.

1^{re} session : Développer les outils de la prévention dans les territoires

Modératrice : Zeina Mansour

● **Introduction et synthèse des préconisations des trois structures - HCSP, HCAAM et CNS** : Zeina Mansour, directrice du Comité régional d'éducation pour la santé, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Haut Conseil de la santé publique, Vice-présidente, membre de la CNS.

● **Les contrats locaux de santé (CLS) : une chance pour la prévention !** Alexandre Feltz, adjoint au maire de Strasbourg.

● **Perspective des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** : Véronique Wallon, inspectrice générale, IGAS.

● **Pôles de santé et prévention** : Hector Falcoff, médecin généraliste, CPTS du 13^e arrondissement de Paris et Société de formation thérapeutique du généraliste.

● **Place de l'ARS dans la prévention en lien avec les contrats locaux de santé** : Jean-Jacques Coiplot, directeur général de l'ARS des Pays de la Loire.

2^e session : **Rendre plus visible et soutenir les acteurs de la prévention/promotion de la santé**
Modérateur : Emmanuel Rusch

● **Introduction et synthèse des préconisations des trois structures - HCSP, HCAAM et CNS** : Emmanuel Rusch, président de la Commission spécialisée des droits

des usagers du système de santé de la Conférence nationale de santé et président de la Société française de santé publique.

● **Prévention, place de l'université et des instituts de formation** : Jean-Denis Aubry, Institut de formation en soins infirmiers de Blois.

● **Acteurs de la promotion de la santé, quelles formations ?** Christine Ferron, déléguée générale de la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES).

● **Interventions en prévention, promotion de la santé : quelle posture éthique ?** Pascal Nouvel, philosophe, Université de Tours.

● **Difficulté de reconnaissance**

des acteurs de la prévention/promotion de la santé : Jean-Pierre Couteron, Fédération addiction.

3^e session : **Mettre en marche une dynamique organisationnelle et financière pour la diffusion des actions de prévention/promotion de la santé**

Modérateur : François Alla

● **Introduction et synthèse des préconisations des trois structures - HCSP, HCAAM et CNS** : François Alla, Centre de recherche BPH U1219, Bordeaux.

● **Aspects juridiques et historique du financement de la prévention** : Bertrand Garros, président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Nouvelle Aquitaine.



● **Les expérimentations et les actions locales financées par la CNAM pour la prévention du surpoids et de l'obésité** : Isabelle Vincent, Département de la prévention et de la promotion de la santé, CNAM.

● **Financement des actions de la prévention par les ARS : FIR, organisation interne et organisation des partenariats** : Jean-Jacques Coiplet, directeur général de l'ARS des Pays de la Loire.

● **Quelles évolutions possibles pour**

le financement de la prévention ?

Roland Cash, médecin et économiste, expert auprès du HCAAM.

4^e session : Développer la prévention/promotion de la santé en co-construction avec les usagers

Modératrice : Bernadette Devictor

● **Introduction et synthèse des préconisations des trois structures - HCSP, HCAAM et CNS** : Bernadette Devictor, présidente de la Conférence nationale de santé.

● **La place du e-Patient dans la prévention** : Laure Guéroult-Accolas, fondatrice de Mon réseau cancer du sein.

● **Co-construction de l'information pour l'usager** : Giovanna Marsico, déléguée au Service public d'information en santé, ministère des Solidarités et de la Santé, Paris.

● **La mobilisation des personnes séropositives dans la prévention du VIH** : Stéphane Giganon, directrice Qualité Évaluation, Aides, Paris.

● **Rôle du citoyen dans la prévention du risque alcool par les réseaux sociaux** : Guylaine Benech, consultante formatrice.

● Échange avec la salle et conclusion du séminaire par Anne-Marie Brocas, Présidente du HCAAM, Franck Chauvin, Président du HCSP et Bernadette Devictor, Présidente de la CNS.

● Clôture du séminaire par Jérôme Salomon, directeur général de la santé et Cécile Courrèges, directrice générale de l'organisation des soins.

14 JUIN 2018

● **La place des offreurs de soins dans la prévention**

Le Haut Conseil de la santé publique a été saisi par Direction générale de la santé (DGS) et la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) sur la place de la prévention auprès des offreurs de soins. Le HCSP propose des pistes d'évolution pour structurer les pratiques préventives, améliorer leur qualité et leur pertinence, en articulation avec le secteur non soignant.

Le HCSP a centré sa réponse sur les offreurs de soins en exercice regroupé (établissements de santé, centres, maisons et pôles de santé), et souligne l'importance que les offreurs de soins s'engagent à la fois sur :

- le développement des pratiques cliniques préventives ou soins de santé préventifs,
- une responsabilité populationnelle renforcée et partagée avec les autres opérateurs du territoire.

Il propose par ailleurs de structurer, en région, l'organisation territoriale des missions de prévention et promotion de la santé des offreurs de soins, de doter les offreurs de soins de référentiels nationaux de pratiques en prévention et promotion de la santé, et de mettre en place à moyen terme, au sein des territoires, des pôles d'animation et de coordination territoriaux en santé (PACTeS).

Le HCSP recommande notamment l'intégration aux soins de huit missions portant sur les pratiques cliniques préventives, la responsabilité populationnelle et l'expertise.

22 JUIN 2018

● **Recommandations pour autoriser le lâcher de moustiques stériles à des fins de lutte antivectorielle**

Le HCSP a été saisi pour l'élaboration de recommandations sur le lâcher de moustiques mâles stérilisés par irradiation de l'espèce *Aedes albopictus* (moustique tigre) à des fins de lutte antivectorielle sur l'île de La Réunion, dans le cadre d'une technique innovante de lutte contre les vecteurs de dengue et de chikungunya.

Les recommandations portent sur la phase 2 de ce projet : réalisation des lâchers en conditions naturelles contrôlées. Elles insistent sur l'accessibilité de l'information à tous pour favoriser l'acceptabilité de la technique de l'insecte stérile (TIS) et sur le fait que l'information doit se faire en amont, de manière claire et transparente, en prenant en compte les réactions et craintes de la population. Il faudra notamment communiquer sur les faibles risques et leur maîtrise, démontrés par des études préparatoires, ainsi que sur les bénéfices attendus.

Conjointement, le HCSP recommande des mesures pour prévenir les risques épidémiologiques pour les personnels impliqués et la population générale, ainsi que les risques technologiques et écologiques. Il faudra veiller à ce que la population continue à suivre les mesures déjà préconisées de prévention de la lutte antivectorielle.

Il est également préconisé de procéder à une évaluation en fin de phase 2, tant de l'impact de la campagne de communication en termes d'adhésion de la population que de l'efficacité de la TIS sur la densité de moustiques *Ae. albopictus*. La nécessité d'un cadre réglementaire approprié est particulièrement soulignée.

Il est enfin recommandé d'attendre la fin de l'épidémie de dengue pour lancer la phase 2 du projet.

7 SEPTEMBRE 2018

● **Infections invasives à *Kingella kingae*. Gestion de cas groupés en collectivités d'enfants**

Les infections ostéo-articulaires chez les enfants âgés de 6 mois à 4 ans sont principalement causées par la bactérie *Kingella kingae*. L'évolution de ces infections est le plus souvent favorable et ne laisse généralement pas de séquelle. Des épisodes de cas groupés d'infections par cette

bactérie ont été rapportés dans des crèches de plusieurs pays, dont la France.

Le HCSP constate que les informations sur ces infections sont encore limitées, concernant les techniques de diagnostic biologique, les facteurs favorisant le portage oropharyngé de la bactérie et son évolution chez les enfants, notamment ceux accueillis en collectivités, ainsi que l'efficacité d'une antibioprofylaxie. Du fait des difficultés d'identification de *K. kingae*, il préconise l'identification de laboratoires spécialisés pour aider au diagnostic biologique.

Le HCSP précise les définitions de cas confirmés, probables ou possibles, ainsi que celle d'un épisode de cas groupés. Lors de la survenue d'un tel épisode, il recommande de prévenir le médecin de l'établissement et l'agence régionale de santé pour aider à sa prise en charge.

Après analyse des études portant sur les épisodes de cas groupés, le HCSP propose une conduite à tenir en cas de survenue d'au moins deux cas d'infections invasives à *K. kingae* dans une collectivité d'enfants ; en particulier, il ne recommande pas la recherche d'un portage oropharyngé chez les enfants et le personnel, ni la prescription d'une antibioprofylaxie en l'absence de facteur de risque.

Ces avis et rapports sont consultables sur www.hcsp.fr